



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 FEVRIER 2024 COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS : RENARD Alain Maire, FORTIER Michelle 1^{ère} Adjointe, JEUNESSE Steve 2^o Adjoint, BELDJOUDI Eric 3^o Adjoint, MAUCLAIR Valérie 4^o Adjoint, FERRERO Hervé 5^o Adjoint, LEROY Michaël, TSCHENS Audrey, HUET Carine, POISSONNET Séverine, SCHNEIDER Caroline, BOBLET Jean-Luc, BIHIN Lionel, SCHNEIDER Patricia, BRION Jean-Pierre, LANG Martial

Absents (procuration) : BRAUN Patrick donne procuration à RENARD Alain, LARDENOIS Hervé donne procuration à LEROY Michaël, MARCQ Philippe donne procuration POISSONNET Séverine, HENNEQUIN Annie donne procuration à LANG Martial

Absentes excusées : FLAMBEAUX Mélanie

Absent : HENRY Mathieu, BERTAUX Alexandre

Secrétaire de séance : LEROY Michaël

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le secrétaire de séance est Monsieur Michaël LEROY.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2023 est adopté à la majorité (abstention pour absence : Michelle FORTIER, Patricia SCHNEIDER, Carine HUET)

FINANCES :

Par délibération du Conseil Municipal du 22 novembre 2023, il a été accordé une garantie pour le remboursement d'un prêt contracté par Espace Habitat auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 200 000 €. La Caisse d'Epargne a transmis un texte plus détaillé et souhaite que le Conseil Municipal se prononce à nouveau.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier la rédaction de cette délibération, correspondant à la nouvelle demande.

TRAVAUX :

Deux entreprises ont répondu à la consultation pour le contrat d'Accord-Cadre pour une maîtrise d'œuvre de travaux de voirie et d'aménagement urbain, d'assainissement et d'alimentation en eau potable. L'entreprise la mieux disante est le bureau d'études DUMAY, retenue par la Commission d'Appel d'Offres pour un montant de 42 592, 15 € HT soit 51 110,58 €TTC. Ainsi la commune pourra plus facilement demander conseil pour l'élaboration de futur projet de travaux.

Trois entreprises ont répondu à la consultation menée pour le maître d'œuvre concernant les travaux de ruissellement Cité des cadres. L'entreprise la mieux disante est la société Eurovia, retenue par la Commission d'Appel d'Offres pour un montant de 68 827,40 €HT soit 82 592,88 €TTC.

GESTION :

A la suite du nouveau découpage et bornage des parcelles AA146, AA299 et AA143, la délibération du 7 mars 2023 n'est plus assez précise pour acter la vente de parcelles.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (Monsieur Lionel BIHIN quitte la séance le temps du vote afin de ne pas y prendre part), de vendre à un riverain les parcelles nouvellement nommées de la façon suivante : AA308, AA311, AA305, AA307, AA313 pour la somme de 2 € le m².

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (Monsieur Lionel BIHIN quitte la séance le temps du vote afin de ne pas y prendre part), de vendre la parcelle AM01 pour un montant de 23,20 € le m² non viabilisé. Si l'acquéreur souhaite découper la parcelle de 1467 m², cela sera à sa charge uniquement.

Le Conseil Municipal charge Monsieur Lionel BIHIN de la rédaction des actes et Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la convention avec le Centre Communal d'Action Social, afin de réduire l'impact de l'augmentation du prix du gaz pour le Foyer Résidence pour Personnes Agées.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer ladite convention.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la convention multipartite pour la mutualisation des Offices de Tourisme avec la Communauté de Commune des Portes de Luxembourg, la Communauté de Communes du Pays de Montmédy et la commune de Montmédy. Cette mutualisation implique la création d'un poste transversal et centralisé à l'échelle de Synergie, d'un Responsable des Offices ainsi qu'un Responsable des Musées permettant de mener à bien cette politique de mutualisation.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer ladite convention.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser à la Communauté de Communes un fond de concours de 20 000 € portant sur la construction du cabinet dentaire au sein de la Maison de Santé de Mouzon, projet porté par la Communauté de Commune des Portes du Luxembourg.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de démarrage d'un montant de 500 €, à l'association « Les Cha'mis de Zorrope ». Et autorise l'ouverture des crédits nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Lionel BIHIN a évoqué l'avancée du Plan Local d'Urbanisme.

Il est fait mention de l'enquête publique en cours jusqu'au 28 février 2024, ayant pour sujet la Déclaration d'Utilité Publique liée au projet de création d'une déchèterie communautaire à Mouzon.

Fin de séance 21h00.

Le Secrétaire de séance
Michaël LEROY



Le Maire
Alain RENARD

